



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/53
29 avril 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée : 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : ZAMBIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUE et ONUDI

* À cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Zambie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (agence principale), ONUDI	64 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	2,20 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,20				2,20

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010 :	5,00	Point de départ des réductions globales durables :	5,00
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,75	Restante :	3,25

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,2
	Financement (\$US)	33 900	33 900

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	5,0	5,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	3,3	s.o.
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	5,0	5,0	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	3,3	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	40 000	0	40 000	0	0	35 000	0	30 000	0	30 000	175 000
		Coûts d'appui	5 200	0	5 200	0	0	4 550	0	3 900	0	3 900	22 750
	ONUDI	Coûts de projet	70 000	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	140 000
		Coûts d'appui	6 300	0	0	0	0	6 300	0	0	0	0	12 600
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	110 000	0	40 000	0	0	105 000	0	30 000	0	0	285 000
		Coûts d'appui	11 500	0	5 200	0	0	10 850	0	3 900	0	0	31 450
Total du financement soumis pour approbation à la présente réunion (US \$)		Coûts de projet										30 000	30 000
		Coûts d'appui										3 900	3 900

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Zambie, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), correspondant à un montant de 30 000 \$US, plus 3 900 \$US de frais d'appui d'agence destiné uniquement au PNUE¹. Cette demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2016 à 2019 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Dans le rapport de son programme de pays, le gouvernement de la Zambie a fait part d'une consommation de 2,20 tonnes PAO de HCFC en 2019, quantité de 56 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2015-2019 est indiquée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Zambie (2015-2019, données communiquées au titre de l'article 7).

HCFC-22	2015	2016	2017	2018	2019*	Valeur de référence
Tonnes métriques	55,00	50,00	45,00	40,03	40,00	90,90
Tonnes PAO	3,03	2,75	2,48	2,20	2,20	5,00

*Données du programme de pays

3. La baisse progressive de la consommation de HCFC-22 depuis 2015 est due à la mise en œuvre des activités du PGEH, entre autres à l'application rigoureuse du système d'autorisation et de quotas, à la formation dans le secteur de l'entretien et aux activités de sensibilisation informant les parties prenantes sur les solutions de remplacement aux HCFC, ainsi que l'arrivée d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de HFC et de R-600a (réfrigérateurs domestiques et unités de réfrigération commerciales).

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Dans le rapport de mise en œuvre de son programme de pays de 2018, le gouvernement de la Zambie a communiqué des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données indiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met effectivement en œuvre un système d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, que la consommation de HCFC communiquée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour les années 2015 à 2018 et dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2019 était correcte (comme l'indique le tableau 1 ci-dessus), et que la Zambie était en situation de conformité par rapport au calendrier de réduction du Protocole de Montréal et des objectifs de réduction contenus dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Il a été recommandé dans le cadre de la vérification de renforcer davantage la coopération entre l'unité nationale de l'ozone (UNO), le département des douanes et les autres autorités chargées de l'application des réglementations afin d'harmoniser les données d'importation et de lutter contre les importations illégales de SAO, d'émettre des autorisations d'importation à condition que les importateurs aient soumis des rapports sur leurs précédentes importations de SAO, et que l'UNO réalise un plus grand nombre d'inspections aux points d'entrée afin

¹ Conformément à la lettre du 11 mars 2020 de l'Agence zambienne de gestion de l'environnement adressée au Secrétariat.

de garantir l'identification des SAO. Le PNUE a confirmé que ces recommandations seraient mises en application lors de la cinquième tranche.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Les réglementations de Zambie sur les SAO publiées dans le Texte réglementaire n° 27 de 2001 ont été révisées en 2011 afin d'y ajouter d'autres mesures de réglementation sur l'élimination des SAO, notamment les HCFC. Les réglementations visent les importations et les exportations de SAO et d'équipements contenant des SAO, et prévoient des systèmes d'autorisation et de quotas ainsi que l'étiquetage obligatoire des conteneurs de HCFC.

7. L'Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) est chargée d'autoriser les importations, la distribution et la destruction des SAO. Tous les équipements contenant des SAO sont suivis et contrôlés par la ZEMA en collaboration avec le département des douanes aux points d'entrée. Les restrictions ou les interdictions concernant les équipements contenant des HCFC sont incluses dans les Réglementations d'autorisation en matière de gestion environnementale de 2013. Les réglementations sur les SAO amendées prévoient l'enregistrement des importateurs ; et depuis janvier 2015, la certification obligatoire des techniciens est en vigueur. Le gouvernement a en outre adopté les lignes directrices relatives à l'étude d'impact sur l'environnement qui permet aussi d'identifier et de viser à empêcher les projets pouvant utiliser des SAO, notamment des HCFC.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

9. Les activités suivantes ont été réalisées :

- (a) Organisation de trois ateliers destinés à former 45 agents des douanes et responsables de l'application des lois sur l'application du contrôle, des politiques et des réglementations concernant les importations de SAO, sur la prévention des importations illégales de SAO, et l'utilisation d'identificateurs afin d'identifier les frigorigènes et les mélanges ;
- (b) Formation de 60 techniciens sur la procédure standard visant l'installation et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables, et le renforcement de la sensibilisation aux économies d'énergie potentielles grâce à un entretien adéquat et au maintien en bon état des équipements ; et
- (c) Certification de 140 techniciens frigoristes supplémentaires à l'issue d'un cours traitant des technologies respectueuses de la couche d'ozone au centre de formation professionnelle.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

10. L'UNO a coordonné et suivi les activités mises en œuvre dans le cadre du PGEH. Deux consultants ont été engagés pour aider au suivi de la mise en œuvre des activités, au recueil des données et à la préparation des rapports périodiques. Les dépenses de la PMU s'élèvent à 5 000 \$US, incluant le salaire des consultants, les frais de transport, les ateliers et les réunions.

Niveau de décaissement du financement

11. En date de mars 2020, sur les 285 000 \$US approuvés jusqu'à présent, 284 910 \$US avaient été décaissés (144 910 \$US pour le PNUE et 140 000 \$US pour l'ONUDI) comme l'indique le tableau 2. Le solde de 90 \$US sera décaissé en 2020.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Zambie (\$US)

Tranches		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première, deuxième et troisième	Approuvé	115 000	140 000	255 000	100
	Décaissé	115 000	140 000	255 000	
Quatrième tranche	Approuvé	30 000	0	30 000	99
	Décaissé	29 910	0	29 910	
Total	Approuvé	145 000	140 000	285 000	99
	Décaissé	144 910	140 000	284 910	

Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2020 et décembre 2021 :

- (a) Deux ateliers destinés à 30 agents des douanes sur le contrôle des importations, des exportations et du commerce des HCFC, et sur les compétences pratiques relatives à l'identification des SAO pures et celles contenues dans les mélanges ; renforcement de la sensibilisation à l'actualisation des réglementations sur les SAO ; et acquisition d'un identificateur de frigorigènes destiné au renforcement de l'école de formation douanière (PNUE) (10 000 \$US) ;
- (b) Deux ateliers destinés à 40 techniciens frigoristes sur les bonnes pratiques de l'entretien et la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables au cours de l'installation, de l'entretien et de la destruction des équipements de réfrigération et de climatisation ; un séminaire visant au partage des informations et des expériences acquises concernant l'adoption de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) pour les HCFC ; et réalisation et diffusion de matériel de sensibilisation sur le transport et le stockage des équipements et des frigorigènes, ainsi que sur les risques potentiels associés à la manipulation de frigorigènes inflammables (PNUE) (15 000 \$US) ; et
- (c) Mise en œuvre du projet, coordination, suivi et notification des activités prévues pour la cinquième tranche. Un consultant sera engagé pour aider l'UNO au suivi, au recueil des données et à la préparation d'un rapport (PNUE) (5 000 \$US répartis de la façon suivante : 1000 \$US pour un consultant, 1000 \$US pour les frais de transport et 3000 \$US pour les ateliers et les réunions).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement de la Zambie a déjà émis pour 2020 des quotas d'importation de HCFC fixés à 2,2 tonnes PAO, quantité de 33 pour cent inférieure aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal qui sont de 3,3 tonnes PAO.

14. Le Secrétariat s'est informé sur la mise en œuvre des mesures réglementaires prévues pour contrôler les importations des équipements contenant des HCFC. Le PNUE a répondu que le gouvernement était en train d'élaborer un instrument destiné à l'interdiction de l'importation d'équipements à base de HCFC, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2021.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. Le Secrétariat a demandé quels types d'équipement utilisait du R-600a. Le PNUE a fait savoir qu'il s'agissait principalement d'appareils de réfrigération domestiques et commerciaux, tels que réfrigérateurs ménagers, distributeurs de boissons, congélateurs et vitrines réfrigérées. Tous les équipements sont neufs et conçus pour l'utilisation d'hydrocarbures. Le gouvernement a recommandé aux utilisateurs, pour des raisons de sécurité, de ne pas modifier les équipements initialement conçus pour l'utilisation de HCFC ou de HFC. Les questions de sécurité dans le cadre de l'utilisation de frigorigènes inflammables (R-600a, R-290, NH₃ et autres frigorigènes naturels) sont également traitées dans les cours de formation des techniciens.

16. Le Secrétariat a demandé si le système de certification des techniciens était obligatoire, étant donné que les frigorigènes inflammables étaient utilisés pour l'entretien des nouveaux réfrigérateurs domestiques et des systèmes de refroidissement des équipements de réfrigération commerciale. Le PNUE a précisé que le système de certification pour la formation des techniciens était obligatoire ; les techniciens sont certifiés et enregistrés après avoir suivi les cours de formation dispensés par les institutions de formation professionnelle homologuées, en accord avec les réglementations relatives au contrôle des SAO. Seuls les techniciens certifiés sont autorisés à acheter des frigorigènes ou des équipements d'entretien.

17. Le PNUE a indiqué que la phase I du PGEH pour la Zambie sera achevée conformément au paragraphe 14 de l'accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif ; et la phase II du PGEH devrait être présentée à la 86^e réunion.

Mise en œuvre de la politique de gendérisation²

18. Le PNUE a fait savoir que sur la base des politiques d'intégration de la problématique hommes-femmes du Fonds Multilatéral, du PNUE et de l'ONUDI, la mise en œuvre de cette tranche tiendrait compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux et sous leurs différents aspects, notamment s'agissant du comité de projet, de l'équipe de gestion de projet et des consultants, et favorisera la participation des femmes dans la conduite d'ateliers de formation et d'ateliers consultatifs.

² La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle de projet.

Pérennité de l'élimination des HCFC

19. Le gouvernement de la Zambie applique un système d'autorisation et de quotas, et une interdiction des importations d'équipements contenant des HCFC est en cours d'élaboration, qui entrera en vigueur d'ici le 1^{er} janvier 2021. Un système de certification obligatoire pour les techniciens de l'entretien est en place depuis janvier 2015 afin de maintenir le développement des capacités dans le secteur de l'entretien ; et les questions liées à l'ozone ont été incorporées dans les programmes de cours de l'école de formation douanière. Ces mesures assureront la durabilité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

20. La consommation de HCFC de la Zambie de 2,20 tonnes PAO en 2019 était de 56 pour cent inférieure à la valeur de référence et de 51 pour cent inférieure à l'objectif de réglementation fixé dans l'accord conclu avec le Comité exécutif. Le gouvernement a réalisé des progrès supplémentaires au niveau des activités du PGEH, notamment en ce qui concerne la formation des agents chargés des douanes et de l'application des lois, et de celle des techniciens, en mettant l'accent sur la sécurité lors de la manipulation de frigorigènes inflammables. Le gouvernement met également en œuvre un système de certification obligatoire pour les techniciens. Les recommandations contenues dans le rapport de vérification seront mises en œuvre lors de la cinquième tranche. Le taux de décaissement des fonds des tranches précédentes a atteint 99 pour cent.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Zambie ; et il recommande également l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de phase I du PGEH pour ce pays, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si la Zambie décidait de procéder à la reconversion d'équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables pour passer à l'utilisation de frigorigènes inflammables et toxiques, et procéder aux activités d'entretien s'y rapportant, elle le fera en assumant toutes les responsabilités et tous les risques y afférents, et uniquement en conformité avec les normes et les protocoles pertinents :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	30 000	3 900	PNUE